71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Automobile Club des Landes

Livret d'accueil – Stagiaire

Agréments :
- Formation Professionnelle 754 001 544 40
- N° de SIRET 782 098 479 00036
- Taxi 2009 40 02
- QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Table des matières

Automobile Club des Landes, Organisme de Formation..... 3
Notre organisation 3
Notre offre de formations 4
Lieux des formations 5
Vie pratique – Accueil du stagiaire - Organisation de la formation 6
Supports et moyens pédagogiques 6
Évaluation des acquis et de la qualité de la formation 7
Contacts 8
Règlement intérieur 9
Conditions Générales de Ventes 10

Agréments :
- Formation Professionnelle 754 001 544 40
- N° de SIRET 782 098 479 00036
- Taxi 2009 40 02
- QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une session de nos formations et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-après toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours.

L'Automobile Club des Landes : Présentation

➢ En 2026, l'Automobile Club des Landes c'est :

- une structure associative totalement dédiée au service de ses adhérents afin de les informer et les conseiller sur leurs droits en tant qu'automobilistes, mais aussi à l'ensemble des usagers de la route.
- Une filiale formation, Automobile Club Formation Aquitaine, premier opérateur du département en matière de sensibilisation à la Sécurité Routière, grâce à deux formateurs diplômés.

➢ Automobile Club Formation Aquitaine

Thème	Public	Formations proposées	Agréments Préfectoraux
Sécurité Routière	Particuliers	Stages de récupération de points du permis de conduire	Permis à Points 40 CF 001
		Tests psychotechniques	
		Remise à niveau au Code de la Route	
		Opérations de sensibilisation grand public : semaine de la sécurité routière...	
	Entreprises	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels afin de former et sensibiliser les salariés sur les enjeux de la sécurité routière liés aux déplacements privés et professionnels	Formation Professionnelle 754 001 544 40 IPRP Carsat Aquitaine
Formations Professionnelles	Conducteur de Taxi	Formation initiale : CCPCT	Taxi 2009 40 02
		Formation continue Formation mobilité	

Agréments :
- Formation Professionnelle 754 001 544 40
- N° de SIRET 782 098 479 00036
- Taxi 2009 40 02
- QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Notre structuration administrative
• Président: Jean BOURGOIN
• Responsable administrative: Jessica COTTERLI

Vos référentes formation
• Responsable Pédagogique : Nolwenn CORNE ncorne@autoclub40.fr

Et bien sûr vos formateurs pour tout renseignement pédagogique.
Vos formateurs restent à votre disposition tout au long de la formation pour toute question.
Nous proposons un catalogue de formations, mais aussi une offre construite sur-mesure, pour répondre à vos besoins de la manière la plus personnalisée possible.

Notre offre de formations

Les + de nos formations :

- Une approche pédagogique personnalisée et active
- Un mode d'animation basé sur l'écoute et le partage d'expérience
- Des formateurs consultants qui détiennent une expertise métier opérationnelle forte
- Des professionnels qui vous accompagnent dans l'analyse de vos besoins de formation.

Vie pratique – Accueil du stagiaire
Organisation de la formation

Une convocation vous précisant le lieu et les horaires vous est envoyée 10 jours avant la formation par courrier électronique.

Cependant, les horaires sont habituellement ceux-ci :
• Matin : de 08h30 à 12h30
• Après-midi : de 13H30 à 16H30

Les formateur-trices vous accueillent quelques minutes avant le début de la formation.
Il est demandé aux stagiaires de se présenter le premier jour de formation, 15 minutes avant l'heure de début (pour les formations en présentiel). La formation commence à l'heure.

Automobile Club ne dispose pas de service de restauration sur place.
Une information est faite lors des réunions d'informations quant aux moyens mis à disposition pour la pause repas. Elle est rappelée en début de formation. Les frais de restauration sont à la charge du client.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Lieux des formations

➢ Locaux de l'AC :



- **Saint Pierre du Mont :** 71 Avenue du Corps Franc Pommiès. 2 salles de cours L'une de 68 m², équipée d'un écran de vidéoprojection, de tables-bureau avec chaises pouvant accueillir 30 personnes, du matériel d'instruction, et d'un espace destiné aux pauses avec distributeurs de boissons. La seconde salle permettant un accès aux personnes handicapées est d'une superficie de 35 m² et peut accueillir 14 personnes.



➢ Les outils pédagogiques utilisés en formation sécurité routière :



<u>En salle</u> :

- Mallette et CD Rom pédagogique
- Réactiomètre : simulateur temps de réaction et distances de freinage.
- Simalc : simulateur alcoolémie.
- Simulateur de conduite automobile
- Simulateur de conduite deux roues



<u>En circulation</u>

- Deux véhicules : KAMIQ, CLIO.
- **Ecomobile** : appareil de mesure permettant de relever les informations de conduite et d'analyser le comportement des conducteurs en temps réel.
- Fiches d'audit de conduite préventive : observateurs et formateurs.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Les conditions d'accès et les adresses des locaux de formation sont précisées dans la convocation.

.

Supports et moyens pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateur-trices sont référencées dans les programmes remis aux apprenants et peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, en fonction du message à transmettre ou de la cible d'apprenants visés.

Notre offre de service de formation se base sur les principes pédagogiques suivants :

Méthode active
Nous partons du principe que la mise en situation très concrète est un des outils les plus efficaces de formation. Elle place les stagiaires en situation réelle, face à des problématiques concrètes.
L'accompagnement du formateur-trice, les échanges avec les pairs permettent à l'apprenant de comprendre et de retenir l'objet de la formation.

Méthode interrogative
Cette méthode peut être un point de départ sur certaines formations, pour par exemple faire découvrir aux apprenant.es les contours d'une thématique. Cette méthode permet aux participants de découvrir par eux-mêmes des contenus nouveaux. Les formateur-trices transmettent un savoir à travers des questions qui permettent aux participants de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes. Ils utilisent la reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle et pousser les participants à aller jusqu'au bout de leurs idées. Le formateur-trice veille ainsi à la participation de tous.

Du temps d'échange entre pairs
Ce temps est particulièrement important pour fournir des illustrations, des réflexions, des discussions très concrètes sur le sujet de la formation, qui soient apportées par des personnes plus proches de l'apprenant-e que le formateur ou la formatrice.

Méthode affirmative
Basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. Le formateur veille dans son intervention, à structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace, à faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous, à illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation. Le formateur-trice prévoit également un temps pour les questions.

Méthode démonstrative :
Les participant-e-s apprennent par la pratique puisque cette méthode est basée sur des exercices. Le formateur-trice peut ainsi montrer l'exercice à réaliser et ensuite décomposer chaque étape à réaliser en détaillant les points clés de la démonstration. Il ou elle fait faire aux participantes l'exercice et le refait avec lui afin de corriger les incompréhensions et/ou maladresses. Il est important d'utiliser le matériel que les apprenants utiliseront sur leur lieu de travail.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Méthode applicative / participative

Dans la méthode applicative, participative, les participants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre. Ceci est possible via des exercices, des études ce cas, des jeux adaptés, des jeux de rôles, des simulations. Le formateur-trice explique le travail à faire en notant les étapes sur un tableau et indique le temps donné pour réaliser le travail.

La méthode heuristique / créative

Cette méthode suscite l'imagination des apprenants pour les mener à de nouvelles découvertes.
Différentes techniques peuvent être utilisées comme :
• Le brainstorming: le groupe s'exprime sur un sujet donné et on inscrit au tableau les différentes réflexions et idées de manière synthétique afin de mettre en lumière les connaissances, les suggestions, les opportunités, les compléter et en tirer des conclusions générales ou un plan d'action, dans le cadre de formation-action.

Le scénario catastrophe versus idéal: il est proposé au groupe d'imaginer les catastrophes/souhaits qui pourraient survenir dans une situation donnée et le groupe est ensuite invité à chercher ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour parer à ces situations ou atteindre les objectifs.
Les formateurs et formatrices apporteront des exemples parlants sur leurs sujets. Selon les cas, il s'agira d'exemples adaptés à la composition du groupe ou de groupes de niveaux.
Divers supports et moyens pédagogiques sont accessibles durant nos formations.
Les stagiaires pourront partir avec certains d'entre eux à l'issue de la formation : livret, diaporama, etc.
Des moyens spécifiques peuvent être proposés en fonction de la formation : par exemple, du matériel vidéo pour la formation « Filmer son activité ».
L'équipement nécessaire pour suivre la formation dans de bonnes conditions vous est précisé en amont de la formation selon les modalités pédagogiques mises en œuvre notamment lors de la convocation.

Évaluation des acquis et de la qualité de la formation

Trois types d'évaluation peuvent être proposés.

Lors de la session, chaque module est évalué de **manière formative** : qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situation, etc. Cette modalité d'évaluation permet au stagiaire de prendre conscience de ses acquis et/ou des ajustements nécessaires. Elle a une fonction pédagogique.

Selon les formations, il est possible que l'intervenant-e propose **une évaluation prédictive** : elle correspond à un questionnement de positionnement pour évaluer les prés requis ou mesurer l'homogénéité / hétérogénéité d'un groupe. Elle a une fonction de diagnostic.

Eventuellement, une **évaluation sommative** pourra être mise en œuvre pour attester de la validation du niveau atteint. Elle a une fonction de certification.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un **questionnaire de satisfaction** sur l'ensemble de la formation. En effet, la formation fait l'objet d'une évaluation à chaud et d'une évaluation à froid quelques semaines après la session.

Aussi, vous recevrez en fin de formation :

- Le certificat de réalisation,
- L'attestation de présence, sur demande,
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande.

Contacts

Si votre situation personnelle nécessite des adaptations, en cas de handicap ou de trouble des apprentissages, merci de prendre contact avec notre référente afin de co-construire ensemble les conditions de votre accueil et de votre réussite dans le parcours de formation.

Pour tout renseignement concernant **votre inscription ou d'ordre administratif**, vous pouvez contacter :

Audrey BATZ, psychologue et référente handicap :
abatz@autoclub40.fr – 05.58.75.03.24

En cas de harcèlement dans le cadre d'une formation professionnelle ou au travail, vous pouvez contacter les numéros nationaux d'aide et d'écoute :

- **116 006** : Le numéro national d'aide aux victimes (gratuit, anonyme et ouvert 7j/7 de 9h à 19h) opéré par France Victimes.
- **3919** : Le numéro national d'écoute pour les violences faites aux femmes (anonyme et gratuit, accessible 7j/7).
- **3018** : Le numéro national dédié aux situations de cyberharcèlement et violences numériques (gratuit et anonyme, ouvert 7j/7 de 9h à 23h).
- **17** ou **112** (ou le **114** par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes) : En cas de danger immédiat ou d'urgence.

Le référent harcèlement : Audrey batz : abatz@autoclub40.fr

L'inspection du travail : 0 806 000 126

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les mesures prises par les responsables de l'Automobile Club des Landes. Elles sont applicables à tous les personnels et stagiaires du centre de formation.

Leur but n'est pas de contraindre mais d'obtenir des conditions optimales de fonctionnement, conformes à l'intérêt général et, par voie de conséquence, à l'intérêt de chacun.

ARTICLE 1 : PONCTUALITE

Les horaires des cours dont chacun a eu connaissance, doivent être respectées afin d'éviter toute perturbation dans le déroulement des cours.

ARTICLE 2 : ASSIDUITE

Les absences non motivées ne sont pas tolérées. La troisième absence non justifiée peut entraîner l'exclusion définitive, l'intégralité du coût de la formation resterait néanmoins due.

ARTICLE 3 : MESURES SANITAIRES

Les gestes barrières doivent être respectés pas tous. Ainsi le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment et du gel hydro-alcoolique doit être appliqué avant de rentrer en salle.

ARTICLE 4 : HYGIENE ET SECURITE

Les mesures réglementaires d'hygiène et de sécurité doivent être respectées de tous, notamment celle concernant l'interdiction de fumer dans les salles de cours.

ARTICLE 5 : RESPECT DU CONTRAT DE FORMATION

Les clauses du contrat préalablement signé par le directeur du centre et l'élève devront être scrupuleusement respectées par les deux parties.

ARTICLE 6 : DOLEANCES

Si un ou plusieurs élèves constataient un dysfonctionnement dans le déroulement de la formation, ils ont la faculté de faire part de leurs doléances au Directeur Pédagogique.

ARTICLE 7 : STATIONNEMENT

Les véhicules des candidats devront être placés suivant les directives du centre de formation. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les véhicules des candidats.

ARTICLE 8 : TELEPHONE

Les téléphones portables doivent être éteints durant les temps de formation. L'usage du téléphone du centre de formation est exclusivement réservé aux formateurs. Sauf en cas d'urgence qui devra être stipulé au formateur.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

ARTICLE 9 : UTILISATION DES MATERIELS

Des documents et des matériels sont à la disposition des stagiaires. Ceux-ci peuvent consulter les divers ouvrages et utiliser les matériels après accord du (ou des) formateur(s). Toutes reproductions même partielles des cours du centre de formation sont interdites.

Les véhicules du centre de formation sont exclusivement utilisés dans le cadre de la formation.

ARTICLE 10 : DOMMAGES

Chaque stagiaire doit pécuniairement réparation des dégradations du matériel et du mobilier qu'il utilise lorsque sa responsabilité est prouvée.

La direction du Centre de formation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les salles de cours ou ses dépendances.

Conditions Générales de Ventes

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » s'applique à toutes les offres de formations.
Conditions d'exécution : Tous les éléments d'information relatifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, aux contenus du programme, sont présentés dans le projet pédagogique. Une convention (qui vaut contrat) ou un devis est établi par Automobile Club des Landes et signé par les deux parties au préalable.

Tarifs : Les prestations étant adaptées aux besoins de chaque client, les devis sont personnalisés. Les conditions de paiement sont fixées par la convention ou le contrat de formation. Le règlement des sommes dues à Automobile Club des Landes sera effectué : Par chèque bancaire, postal à l'ordre de Automobile Club des Landes, par virement ou carte bancaire.
En cas de retard de paiement : Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points, calculé au prorata temporis sur les sommes restants dues (art L441-6 Code de Commerce). Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à 40€ par facture. (art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).
Prise en charge par un OPCO – Opérateur de Compétences : La décision de prise en charge doit être demandée à l'organisme gestionnaire de l'entreprise. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Conditions d'annulation : La convention ou le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. En cas d'indisponibilité de l'intervenant(e) à la date convenue ou de l'annulation de cette intervention du fait d'un nombre insuffisant de stagiaires, celle-ci serait reportée. Dans le cas où l'annulation serait du fait de l'Automobile Club des Landes, le coût de la formation ne serait pas dû. L'annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation de la prestation, du fait du client, après commande, celui-ci sera redevable d'une indemnité faisant l'objet d'une facture simple et calculée de la façon suivante : -
Annulation plus de 30 jours avant l'intervention : 10% de la commande - De 10 à 30 jours avant l'intervention : 30% de la commande -Moins de 10 jours avant l'intervention : 70% de la commande - Dans un délai inférieur à 48 heures : la totalité de la commande.
En application de l'article L 6354-1 du code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. Une non réalisation ou une réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu, au titre de la formation professionnelle continue, qu'à facturation des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

Responsabilité : Le prestataire ou selon le cas le participant est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile. Automobile Club des Landes déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'action de formation. L'organisme de Formation assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle.
Les stagiaires prendront connaissance du Règlement Intérieur de l'Organisme, et s'y conformeront.

Confidentialité et propriété intellectuelle : Automobile Club des Landes détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…) utilisés dans le cadre de la commande demeurent sa propriété exclusive. Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils d'Automobile Club des Landes que pour les fins stipulées à la commande. Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite d'Automobile Club des Landes. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Communication : Le Client accepte d'être cité par Automobile Club des Landes comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais d'Automobile Club des Landes. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessous, Automobile Club des Landes peut mentionner le nom du client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047

71 Avenue du Corps Franc Pommiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Informatique et liberté : Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, Automobile Club des Landes met en œuvre un traitement de données à caractère personnelles ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Il est possible d'accéder à ces informations et d'en demander la rectification, via une demande écrite par courrier à : Automobile Club des Landes – 71 avenue du corps franc pommiers- 40280 SAINT PIERRE DU MONT en indiquant les noms, prénoms et adresse, l'intitulé de la formation et la date de réalisation.

Renonciation : Le fait pour Automobile Club des Landes de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Contestation et litiges : Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.
L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

Agréments :
• Formation Professionnelle 754 001 544 40
• N° de SIRET 782 098 479 00036
• Déclaration Activité 754 001 544 40
• QUALIOPI CERTIFICAT B03047